

## Vis-à-vis des patients

- Avoir un comportement discret et respectueux, ne pas entraver la dispensation des soins
- Respecter le secret professionnel

## Vis-à-vis des professionnels de santé (PdS)

### En tout lieu : établissements de santé, congrès, officine, contact à distance...

- Respecter les règles de visites imposées par le Professionnel de Santé ou l'établissement (horaire, durée et fréquence, lieux...)
- Respecter les principes de la loi DMOS : déjeuners d'opportunité, convention d'hospitalité, contrat...
- Informer les PdS visités de la publication des liens d'intérêts existant avec Alexion
- Organiser au préalable la visite (pas de visite « couloir »)
- Ne pas utiliser d'incitation pour obtenir un droit de visite ou offrir une rémunération ou un dédommagement
- Obtenir l'accord préalable du PdS pour toute visite accompagnée
- Se présenter (y compris tout accompagnant)
- Collecter les données relatives aux PdS conformément à la loi Informatique et Libertés (CNIL)
  - uniquement des éléments professionnels, factuels et objectifs
  - aucun jugement de valeur ou information à caractère subjectif ou personnel
- Présenter l'information promotionnelle dans le cadre de l'AMM et dans le respect du bon usage du médicament
- Rappeler au moins une fois par an au PdS visité la possibilité de faire connaître, sans frais, son appréciation sur la qualité scientifique de l'information, son objectivité, et sa conformité aux lois et règlements via l'adresse email [PR.AlexionFrance@alexion.com](mailto:PR.AlexionFrance@alexion.com)
- Ne pas rechercher de données spécifiques propres aux structures internes et aux prescripteurs (consommation, coût...)
  
- **Proposer ou remettre suite à sollicitation des échantillons, cadeaux ou autre avantage aux PdS est formellement interdit**

### Spécifique aux établissements de santé

- Porter le badge professionnel
- Respecter le règlement intérieur (identification, circulation...)
- Obtenir l'accord préalable de visite du personnel en formation à sa hiérarchie
- Obtenir l'accord préalable du responsable à chaque visite pour l'accès aux structures à accès restreint

## Vis-à-vis des entreprises concurrentes

- Ne pas dénigrer la concurrence
- Présenter loyalement le niveau d'ASMR fixé par la HAS

## Vis-à-vis de mon entreprise Alexion

- Porter sans délai à la connaissance du service concerné toute information recueillie auprès des PdS relative à la PV, à une réclamation qualité, à une demande d'information médicale ou à un usage non conforme au bon usage des médicaments

## Vis-à-vis de l'Assurance Maladie

- Préciser les conditions de remboursement des spécialités présentées

## Professionnels de santé : vous avez une question ou souhaitez vous exprimer sur ce sujet ?

Les visiteurs médicaux Alexion sont à votre disposition pour vous présenter ces règles de déontologie et répondre à vos questions. Vous pouvez vous exprimer sur la qualité des pratiques des visiteurs médicaux Alexion, en particulier sur la qualité scientifique et l'objectivité des informations qui vous ont été communiquées via l'adresse email suivante mise à votre disposition : [PR.AlexionFrance@alexion.com](mailto:PR.AlexionFrance@alexion.com).

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par Alexion Pharma France destiné au suivi et à la gestion des activités d'information promotionnelle des délégués médicaux auprès des professionnels de santé :

- Mieux comprendre les attentes des professionnels de santé vis-à-vis de la visite
- Donner une information personnalisée
- Réaliser des enquêtes de satisfaction sur la qualité de la visite médicale d'Alexion Pharma France

Vos données seront conservées pendant une durée maximale de 5 ans. Vos données sont transmises vers Alexion Pharma GmbH (Suisse) à des fins

d'hébergement et de sauvegarde. La Suisse offre un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel par décision de la Commission européenne du 26 juillet 2000. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à vos données, ainsi que du droit de définir le sort de vos données après votre décès. Vous disposez également d'un droit d'opposition, le cas échéant pour motif légitime, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer vos droits auprès de la Direction Générale : [alexion.france@alexion.com](mailto:alexion.france@alexion.com) ou 1-15 avenue Edouard Belin 92500 Rueil-Malmaison.